

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF14

présenté par
M. Labaronne, rapporteur

ARTICLE 7

À la seconde ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 8, substituer au nombre :

« 214 »

le nombre :

« 2014 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.